



Certificat d'immatriculation

[illegible]

2020EN59316

community europe

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule.
(C.1) Nom, prénom et adresse chiffré l'Est membre du document du titulaire d'immatriculation.
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Est membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire.

C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
C.4) 1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété

D.1) Marque

0.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motopompes (en kg)

3.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat mentionné

b) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracté

5. 1) Poids à vide national

W) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

La date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

Catégorie du véhicule (CE)

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Le coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature _____

Date

Domicile —

Now

no pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

d'immaturiculation.

no pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un tiers
inscrivez vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat
d'immatriculation.

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 382 11 - 20 C

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)
L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : TCP
Marque : KARSAN

Carrosserie : CAR
Type (commercial) : STAR

N° d'identification du véhicule : NLNM8EBLA10001532

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	--	--	--	--	--	--	--
Convoyeur	1	--	--	--	--	--	--	--
Assis	33	--	--	--	--	--	--	--
Sièges à assise relevable	--	--	--	--	--	--	--	--
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	--	--	--	--	--	--	--	--
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	--	--	--	--	--	--	--	--
Debout	--	--	--	--	--	--	--	--
	(a)	(a)	(a)	(a)	(b)	(b)	(b)	(b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées:	35	--	--	--	--	--	--	--

(a) suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

(b) exceptionnellement en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	--	--	--	--
Convoyeur	--	--	--	--
Couchés	--	--	--	--
Assis	--	--	--	--
Accompagnateur obligatoire couché	--	--	--	--
assis	--	--	--	--
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées	--	--	--	--
assises	--	--	--	--
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées:	--	--	--	--

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
- Les véhicules doivent être équipés d'une boîte de 1er secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'Art.74
- Véhicule muni d'un ralentisseur en application à l'article 69 bis
- Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute

le : 18/11/2020

teur :